

- °*sārathi*- m. fils de Triakakud.  
 °*sāvāri*-ka- m. n. du 11<sup>me</sup> Manu.  
 °*suṭa*- °*sānu*- m. fils de Dharma ; Yudhi-  
 ṣṭhira.  
 °*sūtra*- nt. règle de loi ; n. générique des  
 traités juridiques appartenant à la littérature  
 védique ; m. fils de Suvrata ; °*sūtra-kāra*- m.  
 auteur de Dharmasūtra.  
 °*setu*- m. rempart de la loi, de la justice ;  
 ép. de Çiva ; fils d'Āryaka.  
 °*senā*- m. n. d'un roi.  
 °*sevana*- nt. accomplissement du devoir.  
 °*saumya*- a. que la piété, etc. rend plaisant.  
 °*skandha*- m. branche de la loi, de la règle  
 religieuse.  
 °*stha*- m. juge.  
 °*sthala*- nt. n. d'une ville.  
 °*hantr*- ag. violateur de la loi, de la justice.  
*dharmākṣara*- nt. pl. propos légitimes,  
 prescriptions de la loi ; profession de foi.  
*dharmātman*- a. juste, vertueux, pieux, res-  
 pectueux de la loi, du devoir ; -(tma)tā- f.  
 piété, vertu, etc. ; °*dharmātma-ja*- m. = °*suta*-.  
*dharmādharma*- m. du. justice et injustice,  
 le légal et l'illégal ; °*jña*- a. qui discerne le  
 juste et l'injuste.  
*dharmādhikaraṇa*- nt. application des lois ;  
 cour de justice ; -ika- m. juge, magistrat.  
*dharmādhikāra*- m. magistrature, exercice  
 de la justice ; administration des affaires reli-  
 gieuses ; -in- magistrat, juge ; -i-puruṣa-  
 employé ou serviteur auprès d'un tribunal.  
*dharmādhikṛta*- m. juge.  
*dharmādhiṣṭhāna*- nt. cour de justice,  
 tribunal.  
*dharmānukāṅkṣin*- a. qui aspire à la jus-  
 tice, à la vertu.  
*dharmābhijanavant*- a. juste et de noble  
 origine.  
*dharmābhīṣeka-kriyā*- f. ablution prescrite  
 par la religion.  
*dharmāraṇya*- nt. bois sacré, ermitage ; n.  
 d'une forêt dans le Madhyadeça ; n. d'une  
 ville.  
*dharmārtha*- m. du. vertu et richesse ; -īya-  
 a. relatif au devoir, à la justice, etc.  
*dharmāvaha*- a. qui amène, procure ce qui  
 est juste ou bon.  
*dharmāvāpti*- f. acquisition des mérites  
 religieux.  
*dharmāvīruddham* adv. conformément à la  
 loi, au devoir.
- dharmāsana*- nt. siège de la loi, trône, tri-  
 bunal royal.  
*dharmepsu*- a. désireux d'accomplir le  
 devoir, d'acquérir du mérite.  
*dharmottara*- a. qui met le devoir au-dessus  
 de tout ; qui l'emporte par la justice ; émi-  
 nemment juste ; nt. prédominance de la  
 justice, du devoir.  
*dharmopaghātaka*- a. qui viole ou trans-  
 gresse la loi, illégitime, illégal.  
*dharmopadeça*- m. enseignement de la loi,  
 instruction religieuse ou morale ; ensemble  
 ou système des devoirs, des lois.  
**dharmaka**- ifc. = *dharma*-.  
**dharmān**- nt. = *dharma*- (ord. ifc.).  
**dharmīn**- a. qui connaît, observe la loi,  
 accomplit son devoir ; juste, pieux, vertueux ;  
 doué d'un trait ou d'un signe caractéristique ;  
 ifc. qui suit la loi ou observe le devoir de ;  
 qui a les caractéristiques ou les attributs de ;  
 sujet à.  
**dharmīṣṭha**- sup. très vertueux, très jus-  
 te, etc. ; absolument légitime ou légal ; -tā- f.  
 vertu, piété ou justice éminente.  
**dharmeyu**- m. fils de Raudrāçva.  
**dharmya**- a. légitime, légal, conforme à  
 la loi, au devoir ; juste, vertueux ; doué de  
 qualités particulières.  
 °*vivāha*- m. mariage légitime.  
*dharmyāmṛta*- nt. ambrosie de l'enseigne-  
 ment religieux.  
**dharsa**- m. témérité, arrogance, insolence ;  
 impatience, imprudence ; violence.  
**dharsana**- nt. -ā- f. id ; attaque, assaut,  
 attentat, outrage, insulte.  
**dharsaniya**- a. v. qu'on peut attaquer,  
 assaillir, conquérir, à qui on peut faire  
 violence.  
**dharsini**- -ī- f. femme impudente, impu-  
 dique.  
**dharsita**- a. v. attaqué, violé, outragé,  
 malmené.  
**1 dhava**- m. homme, mari, maître,  
 possesseur.  
**2 dhava**- m. sorte d'arbre (*Grislea*  
*tomentosa*).  
**dhavala**- a. blanc, d'une blancheur éclat-  
 tante, splendide ; m. sorte de camphre ; n.  
 d'un Dikkarin (s. v.) ; d'un homme ; -ā- f.